



**UNION DES PRODUCTEURS, TRANSPORTEURS ET
DISTRIBUTEURS D'ENERGIE ELECTRIQUE D'AFRIQUE**

**REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 04 DECEMBRE 2012**

DECLARATION D'ALGER

**DECLARATION D'ALGER ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE
L'UNION DES PRODUCTEURS, TRANSPORTEURS ET DISTRIBUTEURS D'ENERGIE ELECTRIQUE
D'AFRIQUE (UPDEA).**

Nous, Présidents Directeurs Généraux et Directeurs Généraux des Sociétés Africaines d'Electricité chargées dans chaque pays de la production, du transport et de la distribution d'électricité réunis à Alger (République Algérienne, Démocratique et Populaire),

- ✚ Conscients de la mondialisation de l'économie et de la globalisation des échanges ;
- ✚ Conscients des mutations institutionnelles opérées dans le Secteur de l'Energie Electrique de notre continent ;
- ✚ Conscients de l'impatience de plus en plus grandissante des populations africaines à bénéficier de l'électricité au moindre coût dans un contexte de raréfaction des ressources financières ;
- ✚ Conscients de l'évolution de l'environnement politique tourné vers la constitution des grands ensembles ;
- ✚ Considérant le faible taux moyen d'électrification en Afrique ;
- ✚ Considérant l'importance et le rôle des services énergétiques dans le développement politique, économique et social ainsi que pour l'intégration de l'Afrique, afin de lui assurer une participation plus significative à la mondialisation ;
- ✚ Considérant l'important potentiel en ressources naturelles (pétrole, gaz, charbon, fleuves, uranium, solaire, éolien, géothermique, biomasse) et humaines dont dispose le continent africain ;
- ✚ Notant l'aboutissement des actions engagées avec les Communautés Economiques Régionales pour le renforcement de la coopération régionale dans le domaine de l'énergie à travers la création des pools énergétiques et d'agences régionales de régulation ;
- ✚ Saluant l'adoption des conclusions de l'étude du Programme de Développement des Infrastructures en Afrique (PIDA) par les Communautés Economiques Régionales, les Institutions Spécialisées et la Conférence des Ministres Africains de l'Energie (CEMA) ;
- ✚ Reconnaissant le rôle majeur de l'Energie Electrique dans le développement économique et social et surtout dans la lutte contre la pauvreté ;

✚ Tenant compte des responsabilités que confère à l'UPDEA son statut d'institution spécialisée et d'Observateur de la Commission de l'Union Africaine.

I – AFFIRMONS LA NECESSITE

- D'œuvrer pour le développement durable d'infrastructures et de services énergétiques fiables, sûrs, efficaces et abordables, au service du développement économique et social et de l'intégration de l'Afrique ;
- De définir et mettre en œuvre pour chaque pays africain une politique énergétique visant à promouvoir ses ressources propres en mettant l'accent sur les potentiel des énergies nouvelles et renouvelables et d'en assurer l'utilisation rationnelle ;
- De promouvoir et de favoriser la participation des institutions de recherche, des bureaux d'études, des fabricants de matériels et des entreprises africaines de travaux et celles dont les activités sont fortement dépendantes de l'électricité au développement du secteur électrique du continent ;
- D'harmoniser les normes de construction et d'exploitation des ouvrages électriques ainsi que la fabrication locale des matériels et accessoires destinés à l'industrie électrique ;
- De rendre attractives nos sociétés d'électricité pour l'intervention du secteur privé.

II – DECLARONS LA NECESSITE

- De doter l'UPDEA de tous les moyens nécessaires pour jouer un rôle moteur dans la coopération et la solidarité entre ses membres et lui donner une dimension véritablement continentale qui tienne compte de l'environnement actuel ;
- De mettre en œuvre une nouvelle stratégie visant à rajeunir et à transformer l'UPDEA en une organisation viable qui apporte de la valeur à ses membres.

III – DECIDONS

- De modifier les Statuts et le Règlement Intérieur de l'UPDEA pour la transformer en « Association des Sociétés d'Electricité d'Afrique : **ASEA** »
- D'assigner comme mission à l'**ASEA** : « Rassembler les Sociétés Africaines d'Electricité et les parties prenantes en vue de rendre l'Energie Electrique plus accessible, abordable et fiable pour les populations africaines » ;
- De convenir comme valeurs fondamentales de l'**ASEA** :

- Intégrité
 - Transparence
 - Responsabilité
 - Excellence
 - Confiance
- De réaffirmer notre vision «d'être désormais le vecteur principal de la réalisation de l'accès à l'électricité pour tous les peuples d'Afrique »

IV – APPELONS

Les Sociétés non encore membres de l'Association à une adhésion rapide à l'**ASEA**.

V – RECOMMANDONS aux instances de l'ASEA

- De mettre en application les recommandations du Plan d'Actions Stratégique quinquennal ;
- De renforcer les relations avec les Pools Energétiques Régionaux en adoptant la confiance et l'assurance nécessaire dans le rôle de coordinateur du forum ;
- D'organiser périodiquement la conférence des Présidents Directeurs Généraux et Directeurs Généraux des Sociétés Africaines d'Electricité et les forums scientifiques du secteur électrique africain avec la participation des partenaires au développement ;
- D'engager rapidement les actions juridiques, légales et pratiques au niveau du pays hôte du siège et de tous nos partenaires pour une reprise naturelle des activités de l'UPDEA par l'ASEA.

Fait à Alger, le 04 Décembre 2012

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'Boumediene', written over a horizontal line.